

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60745-2-6

2003

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2006-01

Amendement 1

**Outils électroportatifs à moteur –
Sécurité –**

**Partie 2-6:
Règles particulières pour les marteaux**

Amendment 1

**Hand-held motor-operated electric tools –
Safety –**

**Part 2-6:
Particular requirements for hammers**

© IEC 2006 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par sous-comité 61F: Sécurité des outils électroportatifs à moteur, du comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
61F/622/FDIS	61F/630/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de cet amendement et de la publication de base ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous «<http://webstore.iec.ch>» dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

20 Résistance mécanique

20.3 Remplacement:

Ajouter au remplacement existant le premier alinéa ci-dessous:

Les marteaux jusqu'à 10 kg doivent résister à trois chutes d'une hauteur d'1 m. L'échantillon doit être positionné de manière à faire varier le point d'impact.

Les marteaux de plus de 10 kg sont soumis à trois impacts en les inclinant jusqu'à leur chute sur une surface en béton. L'outil est incliné avec l'accessoire le plus long recommandé par le fabricant sauf si cet accessoire a plus d'1 m de long. Dans ce cas, les outils sont soumis aux essais avec un accessoire d'1 m.

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 61F: Safety of hand-held motor-operated electric tools, of IEC technical committee 61: Safety of household and similar electrical appliances.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
61F/622/FDIS	61F/630/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of this amendment and the base publication will remain unchanged until the maintenance result date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed,
- withdrawn,
- replaced by a revised edition, or
- amended.

20 Mechanical strength

20.3 Replacement:

Add to the existing replacement the following first paragraph.

Hammers up to 10 kg shall withstand being dropped three times on a surface from a height of 1 m. The sample shall be positioned to vary the point of impact.

21 Construction

Remplacer le texte de l'Article 21 par ce qui suit:

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes:

21.18 *Addition:*

Les marteaux à percussion et les marteaux rotatifs fonctionnant en mode percussion peuvent avoir un interrupteur avec dispositif de verrouillage en position «marche». Pour ces outils, l'exigence du 21.18 est satisfaite s'il est possible de déverrouiller l'interrupteur sans relâcher la poignée de l'outil.

Pour les marteaux rotatifs, le dispositif de verrouillage d'interrupteur, s'il existe, doit être situé à l'extérieur de la zone de préhension, ou conçu de telle sorte qu'il ne soit pas susceptible d'être verrouillé involontairement par la main de l'utilisateur pendant le fonctionnement de la main droite ou gauche.

La vérification est effectuée par examen et par un essai à la main.

Pour un interrupteur à bouton de verrouillage dans un creux à l'intérieur de la zone de préhension, le bouton de verrouillage ne doit pas être actionné par un ustensile à arête vive lorsque l'ustensile est destiné à passer d'avant en arrière à travers le dispositif dans tous les sens. L'ustensile à arête vive doit être de longueur suffisante pour ponter la surface du dispositif de verrouillage et toute surface adjacente au dispositif de verrouillage.

IECNORM.COM : Click to view the full PDF of IEC 60745-2-6:2006/AMD1:2006